Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 20/02/2024

ID: 085-248500563-20240213-2024CC 02 002-DE

Département : VENDEE Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

# Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2024CC\_02\_002

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres

En exercice : Titulaires : 38 L'an deux mille vingt-quatre, le treize février, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à RIVES-D'AUTISE (Oulmes) en session ordinaire, sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Date de convocation : 7 février 2024

Présents:

- Titulaires : 32 - Suppléants : 2

Excusés ayant donné pouvoir: 4

Votants: 36

#### **PRESENTS:**

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme FONTAINE Camille, Maire de la commune de Benet
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAULT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 20/02/20/24 3 LU ID: 085-248500563-20240213-2024CC 02 002-DE

#### **EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR:**

- M. DAVID Daniel, Vice-président, Délégué de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme FONTAINE Camille)
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon (donne pouvoir à M. DELAHAYE Philippe)
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix (donne pouvoir à M. CHEVALLIER Jean-Claude)
- Mme CHARBONNIER Nicole, Déléqué de la commune de Vix (donne pouvoir à M. BETEAU Pascal)

## **ABSENTS EXCUSES:**

- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond

### **SECRETAIRE DE SEANCE:**

Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

## **OBJET: COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES: MODIFICATION**

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-DRCTAJ-599 en date du 8 novembre 2019, approuvant les statuts de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, conformément à l'article L5211-5-1 du Code général des collectivités territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-22 et L5211,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 8 septembre 2020, n°2020CC\_09\_084,

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées des « commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres »,

Monsieur le Président rappelle que suite aux élections de 2020, les commissions thématiques intercommunales suivantes avaient été créées :

- 1. Commission Finances et Economie\*
- 2. Commission Habitat et Aménagement du territoire
- 3. Commission Santé Climat et Mobilité
- 4. Commission sites culturels : Centre Minier et Maison de la Meunerie
- 5. Commission Environnement et Cadre de vie
- 6. Commission Tourisme et Loisirs
- 7. Commission Patrimoine Communautaire
- 8. Commission Solidarité
- 9. Commission Assainissement
- 10. Commission Actions culturelles
- 11. Commission Mutualisation

Monsieur le Président expose que le Conseil d'Exploitation de l'Ecole Intercommunale de Musique a été dissous au 1er janvier 2024 suite à l'intégration du budget de l'Ecole de Musique au Budget principal.

Monsieur le Président rajoute que les commissions sites culturels, actions culturelles et le Conseil d'Exploitation de l'Ecole de Musique (avant sa dissolution) travaillaient en étroite collaboration. En conséquence, il a été proposé lors du Conseil de Communauté du 12 décembre 2023, de créer une seule commission « culture » regroupant les actions des 4 services du pôle "culture" (Centre Minier, Maison de la Meunerie, Actions culturelles et Ecole Intercommunale de Musique).

Compte tenu des difficultés de représentation et de gouvernance de cette commission, il est proposé de conserver 11 commissions en associant l'Ecole Intercommunale de Musique à la commission actions culturelles, et de la nommer commission « Culture » et de conserver la commission « sites culturels ».

Afin d'assurer la continuité du travail du Conseil d'Exploitation de l'Ecole Intercommunale de Musique, les élus qui en étaient membres seront également membres de cette commission « Culture ».

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 2015212024

ID: 085-248500563-20240213-2024CC\_02\_002-D

Monsieur le Président propose donc que les commissions thématiques intercommunales soient déterminées comme suit :

- 1. Commission Finances et Economie
- 2. Commission Habitat et Aménagement du territoire
- 3. Commission Santé Climat et Mobilité
- 4. Commission Sites culturels
- 5. Commission Environnement et Cadre de vie
- 6. Commission Tourisme et Loisirs
- 7. Commission Patrimoine Communautaire
- 8. Commission Solidarité
- 9. Commission Assainissement
- 10. Commission Culture
- 11. Commission Mutualisation

Les modalités de répartition des élus au sein de ces commissions ont été déterminées par la délibération n°2020CC\_09\_084, et sont modifiées comme suit

- o Composition:
  - Communes de plus de 4 000 habitants : 3 titulaires et 1 suppléant
  - Communes de 1 500 à 3 999 habitants : 2 titulaires et 1 suppléant
  - . Communes de moins de 1 500 habitants : 1 titulaire et 1 suppléant
- o Peuvent siéger au sein des commissions les conseillers communautaires ou les conseillers municipaux.
- Pour la commission Finances et Economie, le Maire est nommé de droit membre titulaire et les vice-présidents sont également invités à y participer.
- Pour la commission « Culture », il est convenu d'y faire participer également les élus qui étaient membres du Conseil d'Exploitation de l'Ecole de Musique, une dérogation étant ainsi apportée au nombre total de membres et à la représentation par commune au sein de cette commission.

Monsieur le Président demande au Conseil son accord :

- Pour modifier la liste des commissions thématiques intercommunales, telle que présentée ci-dessus.
- Pour annuler la délibération n°2023CC\_12\_229 du Conseil de Communauté du 12 décembre 2023.

La composition de cette commission « Culture » et les éventuelles mises à jour des autres commissions se feront lors du prochain Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de modifier la liste des commissions thématiques intercommunales comme présentée ci-dessus.
- Donne son accord pour annuler la délibération n°2023CC\_12\_229 du Conseil de Communauté du 12 décembre 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Fait à RIVES-D'AUTISE, le 13 février 2024

Le Président,

∕lichel B

Le secrétaire de séance,

Adeline POUP

Reçu en préfecture le 19/02/2024 52LO

Publié le

ID: 085-248500563-20240213-2024CC\_02\_002-DE